

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/08/2017	19/10/17	2017-1836

### 1. Intitulé du projet

Renforcement et calibrage de la RD93 entre Frocourt et Berneuil-en-Bray dans le département de l'Oise.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de l'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a): Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	Elargissement de la RD 93 sur 4,2 km pour mise aux normes (sur 2 sections distinctes).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Conseil Départemental de l'Oise souhaite mettre en sécurité (renforcement et calibrage) la RD93 entre Frocourt et Berneuil-en-Bray sur un linéaire de 4,2 km (en 2 sections distinctes).

Le profil en travers de la voie existante sera modifiée pour passer à une largeur de 5m (+0,60 à +1,15 m par rapport au profil existant).

Certains virages seront rectifiés pour améliorer la visibilité.

Cf. Annexe 4.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectifs :

- d'élargir la route pour améliorer la sécurité,
- de renforcer la structure de la chaussée,
- d'améliorer la gestion des eaux pluviales (pérennité de la structure),
- de rectifier les virages où la visibilité n'est pas suffisamment importante.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sont de type VRD:

- élargissement des accotements
- élargissement de chaussée existante
- rectification des virages

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Après mise en service de la RD93 suite aux travaux de mise en sécurité, le trafic prévu restera similaire au trafic actuel.

La sécurité et le confort seront améliorés.

Le réseau d'eau pluvial sera adapté en conséquence.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation n'est à priori nécessaire.  
 Cela reste à valider avec les derniers inventaires écologiques pour ce qui est de la procédure CNPN - espèces protégées.  
 Le projet est par ailleurs soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. L'étude sera fournie prochainement à l'administration.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la chaussée aménagée	4 200 m
Section 1 : giratoire de Frocourt – Les Vivrots	2 700 m
Section 3 : les Vivrots – Berneuil en Bray	1 500 m
La section 2 correspond à la traversée du hameau des Vivrots. Elle est hors projet.	
Surface totale d'espaces naturels (prairies) consommées par le projet	2 250 m <sup>2</sup>
Surface totale agricoles consommées par le projet	11 450 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

RD93 entre le carrefour avec la rue de Beauvais sur la commune de Frocourt jusqu'à l'intersection avec la rue Denelle sur la commune de Berneuil-en-Bray.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 2 ° 04 ' 52 " E    Lat. 49 ° 23 ' 17 " N

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 03 ' 47 " E    Lat. 49 ° 21 ' 03 " N

Communes traversées :

Frocourt et Berneuil-en-Bray

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est partiellement concernée par la ZNIEFF de type 1 et l'ENS d'intérêt département "Bocage Brayon de Berneuil-en-Bray" depuis le lieu-dit "le château" sur la commune de Frocourt jusqu'à 150 m avant l'intersection avec la rue Denelle sur la commune de Berneuil-en-Bray. Le projet est entièrement localisé dans la ZNIEFF de type 2 "Pays de Bray". Voir annexe n°7 "Milieu naturel".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'État dans le département de l'Oise a été approuvé : - le 19/12/2012 par arrêté préfectoral pour la première phase de la directive européenne, - le 18/02/2015 par arrêté préfectoral pour la deuxième phase de la directive européenne. Voir annexe "PPBE".
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Frocourt, la RD93 est concernée par le périmètre de protection d'un ancien presbytère inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 26 octobre 2000. Sur la commune de Berneuil-en-Bray, la RD93 est concernée par le périmètre de protection de l'église de Berneuil-en-Bray. Le chœur et le clocher sont classés par arrêté du 30 juillet 1980 et la nef est inscrite par arrêté du 30 juillet 1980. L'ABF sera consulté. Voir annexe n°9 "Patrimoine historique".

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une campagne de 70 sondages pédologiques a eu le 19 et 22 mai 2017. 0,52 ha de zones humides seront détruites dans le cadre des dégagements des emprises lié à l'élargissement de la route. Il conviendra alors de compenser les surfaces de zones humides détruites afin de respecter les réglementations en vigueur. Voir annexe n°7 "Milieu naturel".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Frocourt et de Berneuil-en-Bray ne sont pas couvertes par un PPRN ou un PPRT.  Voir Annexe n°10 "Risques naturels et technologiques".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD93 ne recoupe aucun site BASIAS ou BASOL. Voir Annexe n°11 "sites et sols pollués".
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est localisé dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable. A noter que la commune de Berneuil-en-Bray possède un captage mais il n'est actuellement plus exploité pour cause de pollutions aux nitrates. La déclaration d'utilité publique (D.U.P) est néanmoins toujours valable.  Voir annexe n°12 "Eau potable".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC Cuesta du Bray, localisée à environ 870 m à l'Ouest du projet.  Voir annexe n°7 "milieu naturel".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone où le risque d'inondation par remontées de nappes est important. Le tronçon étudié de la RD93 est soumis au risque de nappe sub-affleurante sur presque son intégralité. Ce risque est lié à la présence du Ru de Berneuil à proximité. Les travaux de renforcement et de calibrage nécessiteront peut être un pompage temporaire de la nappe.  En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à nécessiter des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux proviendront des terrassements nécessaires à la structure de chaussée. Les matériaux extraits, terre végétale en particulier, seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier ou évacués par des organismes agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction, en partie issus du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux type sable, etc.)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans des ZNIEFF présentant des espèces protégées. Les enjeux les plus forts sont présents au niveau - des boisements mésophiles: Quartiers d'estivage et d'hivernage pour l'herpétofaune, les amphibiens et les reptiles. Les oiseaux nicheurs sont nombreux dont le Pic épeichette. - de la mare prairiale: présence de Renoncule peltée (espèce d'intérêt patrimonial en Picardie), de Rainette verte (espèce menacée en région et quasi-menacée en France), de Triton ponctué et Triton crêté. Voir Annexe n°7 "Milieu Naturel".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.  Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC Cuesta du Bray, localisée à environ 870m à l'Ouest du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les ZNIEFF et les zones humides (ZH): le projet peut impacter de manière permanente la faune et la flore identifiées dans les inventaires des ZNIEFF "Bocage Brayon de Berneuil-en-Bray" et "Pays de Bray" ainsi que dans la ZH. Les éventuels impacts et mesures seront détaillés dans le dossier loi sur l'eau.</li> <li>- PPBE: le projet ne génère pas de trafic supplémentaire</li> <li>- les monuments historiques (MH): le projet étant localisé dans le périmètre de protection de plusieurs MH, l'ABF sera sollicité. Toutes les préconisations de l'ABF seront prises en compte pour l'établissement du projet.</li> </ul>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de certains tronçons de la RD93 nécessite la consommation de terrains agricoles sur leurs limites.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni le site internet prim.net ni le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Oise n'indique que les communes de Frocourt et de Berneuil-en-Bray présentent un risque technologique (Transport de Marchandises Dangereuses, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le régime Seveso, PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un risque de nappes sub-affleurante</li> <li>- un risque sismique très faible (niveau 1) (comme l'ensemble du département)</li> <li>- un aléa faible à moyen de retrait-gonflement des argiles</li> </ul> <p>Voir annexe n°10 "Risques naturels et technologiques".</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est soumise aux risques sanitaires liés à la circulation automobile.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD93 est aujourd'hui empruntée par les automobilistes. Suite à la mise en sécurité de la route, le trafic attendu ne devrait pas évoluer sensiblement. L'élargissement de la voirie permettra aux poids lourds de circuler plus facilement et de façon plus sécuritaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier devrait générer des émissions sonores temporaires. La société en charge des travaux devra respecter une charte de chantier propre qui préconise un niveau acoustique maximal de 70 dB(A) en limite de chantier. De plus, une sensibilisation des équipes en amont sera réalisée sur l'impact des nuisances sonores vis à vis des riverains. A terme, le projet n'engendre du bruit que par la circulation induite. La RD93 est déjà empruntée et le trafic attendu est équivalent à celui observé aujourd'hui.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des odeurs liées à la réalisation des enrobés pourront être présentes. Il s'agira d'odeurs ponctuelles et limitées à la phase travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules est source de nuisance olfactives (pots d'échappement). Cette nuisance est déjà existante et le projet n'est pas de nature à aggraver cette situation. En effet, le trafic attendu est équivalent à celui observé aujourd'hui.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux, lors du compactage des différentes couches de remblaiement pourront être source temporaire de vibrations.</p> <p>En phase exploitation, aucune vibration autre que celles observées aujourd'hui lors du passage de poids lourds ne pourra être attribuée au projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sont liées à l'éclairage dans les zones urbaines de Frocourt et de Berneuil-en-Bray.</p> <p>Le projet n'apporte pas d'éclairage supplémentaire à celui existant.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier: émissions de polluants (Gaz à effet de serre, poussières, etc.) liées aux engins de chantier. Ces rejets sont essentiellement limitées à la phase de terrassement.</p> <p>En phase d'exploitation: émission de polluants atmosphériques liés à la présence de véhicules. Ces émissions ne seront pas plus importantes que celles observées actuellement, les trafics restant équivalents.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire à des rejets liquides.</p> <p>En phase travaux, aucun rejet ne sera toléré.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire à des effluents.</p> <p>En phase travaux, aucun effluent ne sera rejeté (cf. traitement des déchets au paragraphe suivant).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux générera des déchets potentiellement polluants. Les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée (mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire, bordereaux de suivi des déchets, ...).</p> <p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire des déchets.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La route étant existante, le projet n'aura qu'un impact très faible sur le paysage. Toutefois, au vu de la présence de monuments historiques à moins de 500 m, la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sera réalisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à améliorer les conditions de circulation sur la RD93 (confort et sécurité). L'élargissement de certains tronçons nécessitera des acquisitions foncières en domaine agricole. Ces terrains changeront donc de destination.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les sites internet de la DREAL des Hauts de France et de la préfecture de l'Oise, aucun projet n'ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ou d'une enquête publique n'a été recensé aux alentours du projet. La recherche a été effectuée sur les communes voisines de Frocourt et Berneuil-en-Bray: Saint-Martin-le-Noeud, Bongenoult, Auneuil, Auteuil, Villotran et la Neuville-Garnier.

Ainsi, aucun effet cumulé avec d'autres projets connus n'est à considérer.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les effets du projet sur l'environnement, le choix du côté de la voie où l'élargissement est prévu a été fait en fonction des sensibilités environnementales (comme par exemple l'élargissement du côté champ cultivé plutôt que du côté boisement, etc.).

Cependant, la route étant pré-existante, les possibilités de mesures d'évitement sont limitées.

Le premier scénario envisagé consistait à élargir la voie à 5,50 m. Afin de réduire les impacts du projet, le scénario finalement retenu prévoit uniquement un élargissement de la voie à 5 m pour minimiser les emprises.

Le projet respectera l'ensemble des mesures réglementaires en vigueur auquel il est tenu (respect des préconisations du SDAGE, évaluation des fonctionnalités épuratoires, hydrauliques et écologiques des zones humides, etc.). (Voir annexe 7 "Milieu naturel")  
Ces mesures seront affinées grâce aux investigations écologiques en cours.

Des mesures de compensation telle que la restauration de zones humides à proximité ou de mise en place de crapauduc sont envisageables. Elles seront détaillées dans le dossier Loi sur l'eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir d'impact qui n'ai été envisagé lors de sa conception. Il aura des effets positifs sur le milieu humain : sécurité et confort de circulation.

Au vu des impacts physiques, naturels et humains relevés en phase travaux et en phase d'exploitation, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de renforcement et de calibrage de la RD93 entre Frocourt et Berneuil-en-Bray.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 7 "Milieu Naturel" Annexe n°8 "PPBE" Annexe n°9 "Patrimoine historique" Annexe n°10 "Risques naturels et technologiques" Annexe n°11 "Sites et sols pollués" Annexe n°12 "Eau potable"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

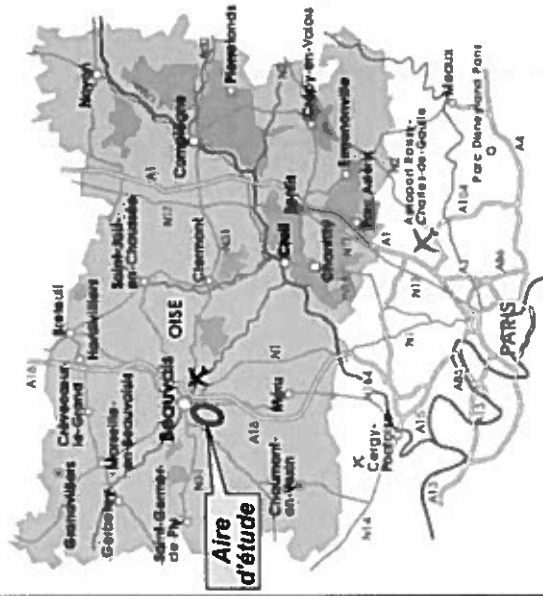
**Le Directeur Général Adjoint**  
**Chargé de l'Aménagement et de la Mobilité**

Insérez votre signature en cliquant sur le bouton ci-dessus



**Annexe 2 « plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup> »**

# PLAN DE SITUATION



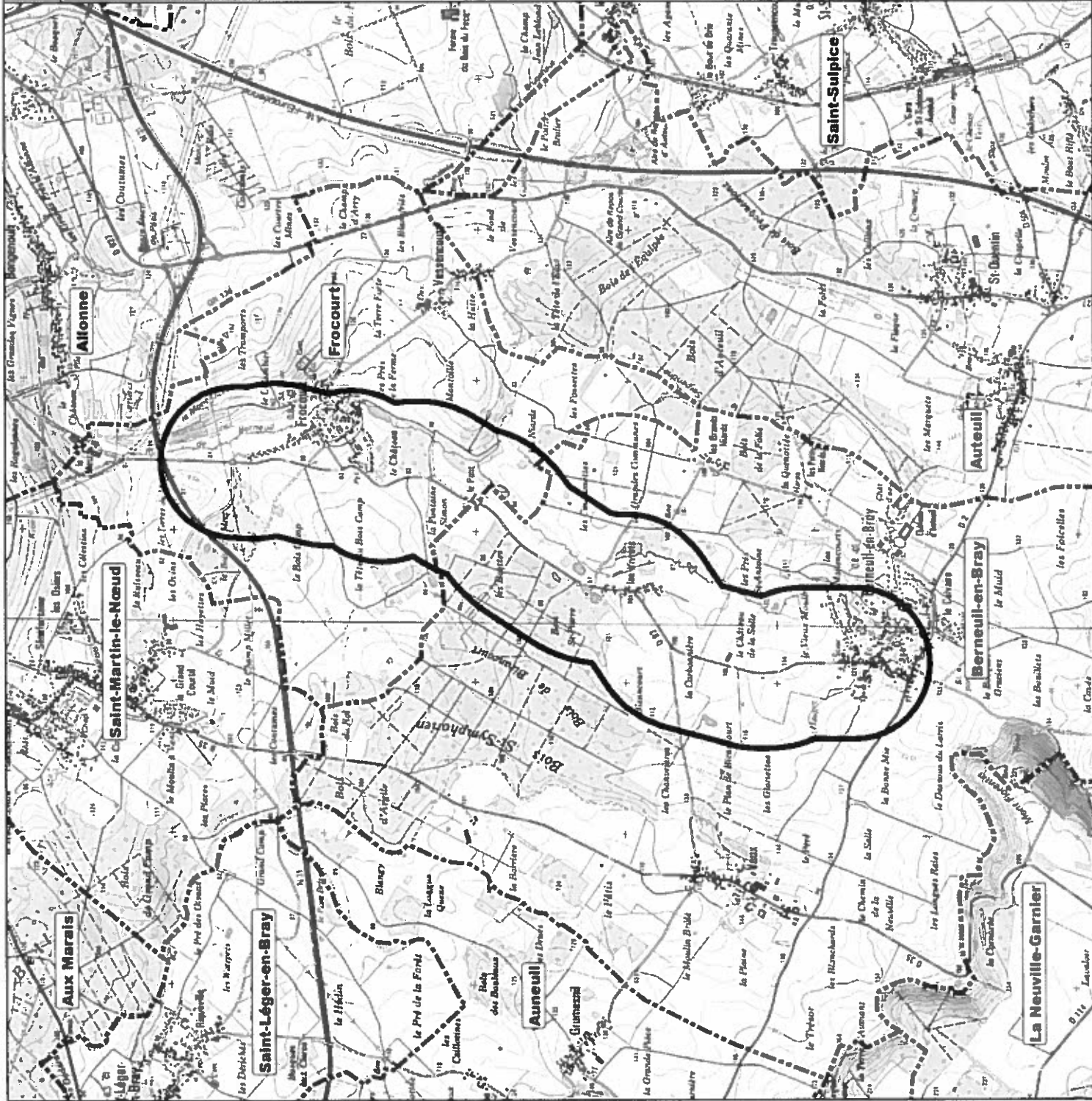
Zone d'étude

Limites communales



INGÉROP, octobre 2016

Fond de carte : Scan 250 IGN





---

### **Annexe 3 « photographies de la zone d'implantation du projet »**

**Le reportage photographique présenté en page suivante a été réalisé lors de la visite de terrain du 7 juin 2017.**





# Plan de localisation des points de vue

> Localisation des prises de vue

— Projet

- - - - - Limites communales



INGÉROP février 2017

Fond de carte : Scan 250 IGN



Feuille 1/2

# Plan de localisation des points de vue

> Localisation des prises de vue

— Projet

- - - - - Limites communales

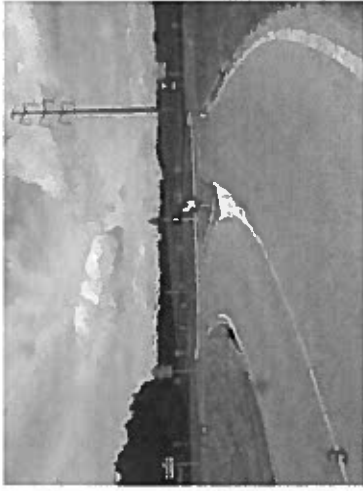


INGÉROP février 2017  
Fond de carte : Scan 250 IGN

**Auteuil**

Feuillet 272



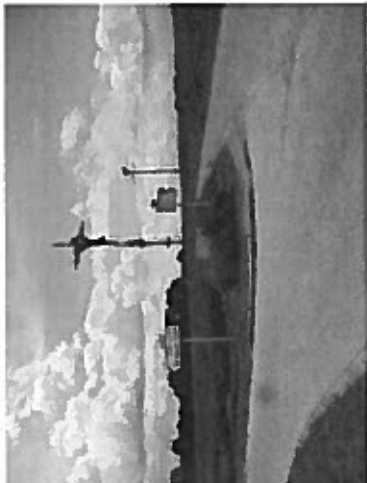
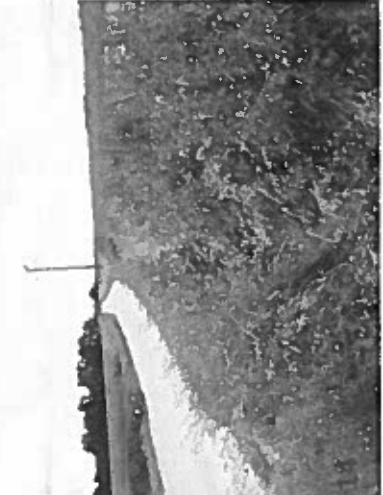




13



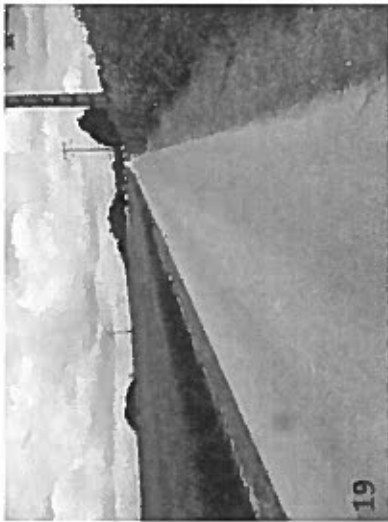
11

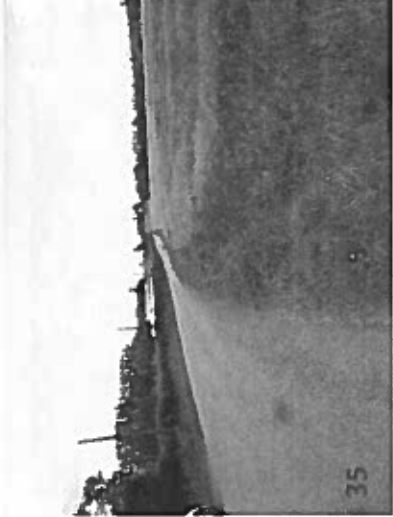
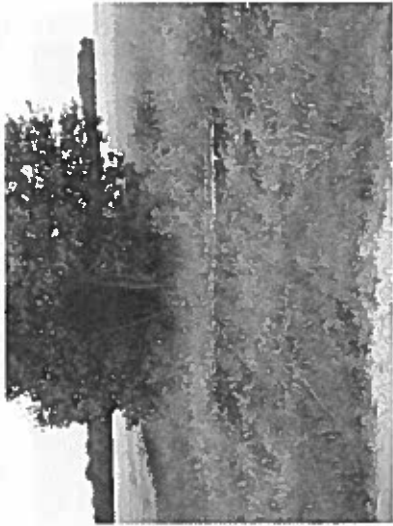


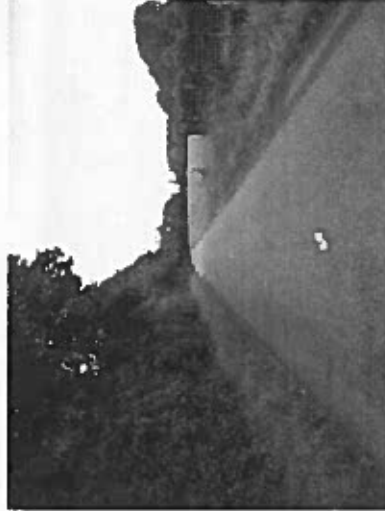
15

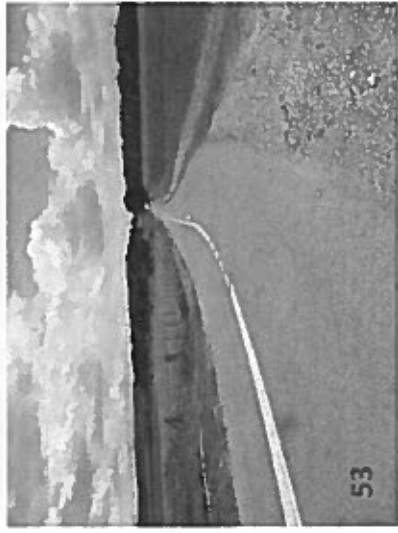
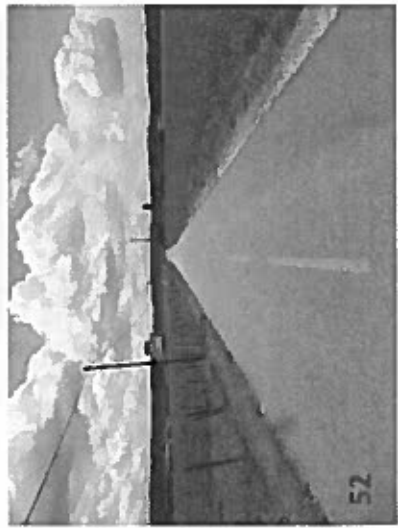
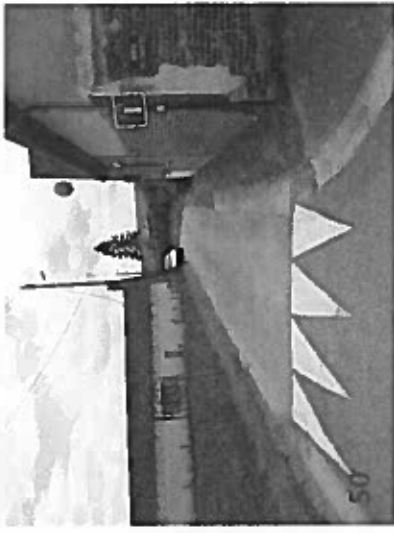


18

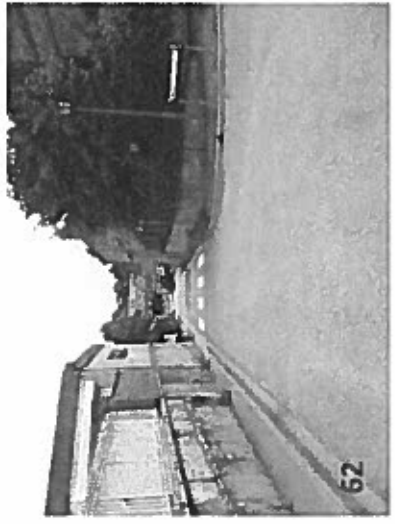
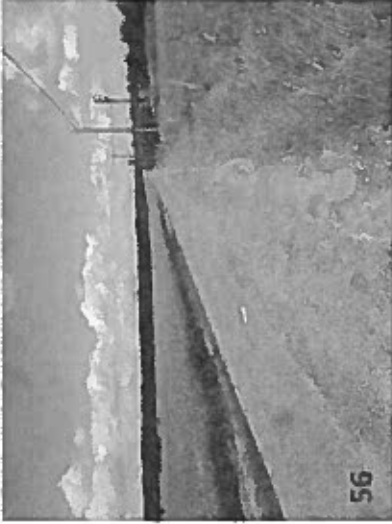
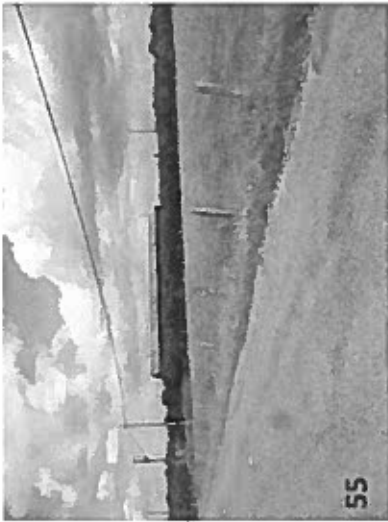














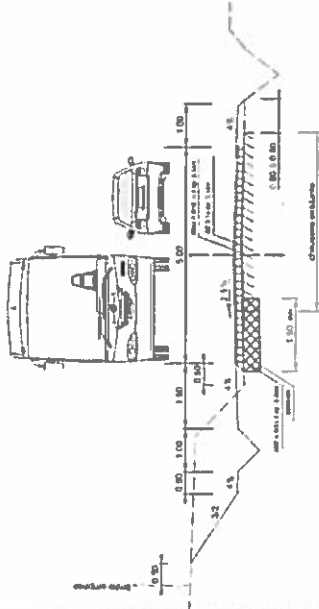


---

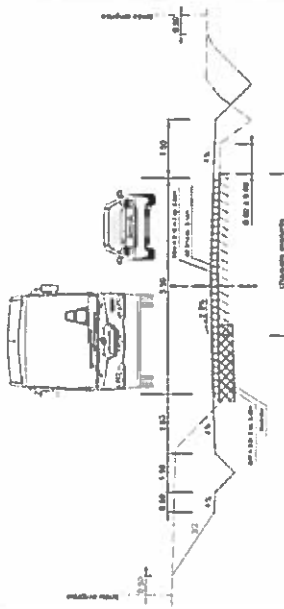
## **Annexe n°4 « Plan du projet »**



# PRESENTATION DU PROJET



Profil en travers pour un élargissement à 5 m



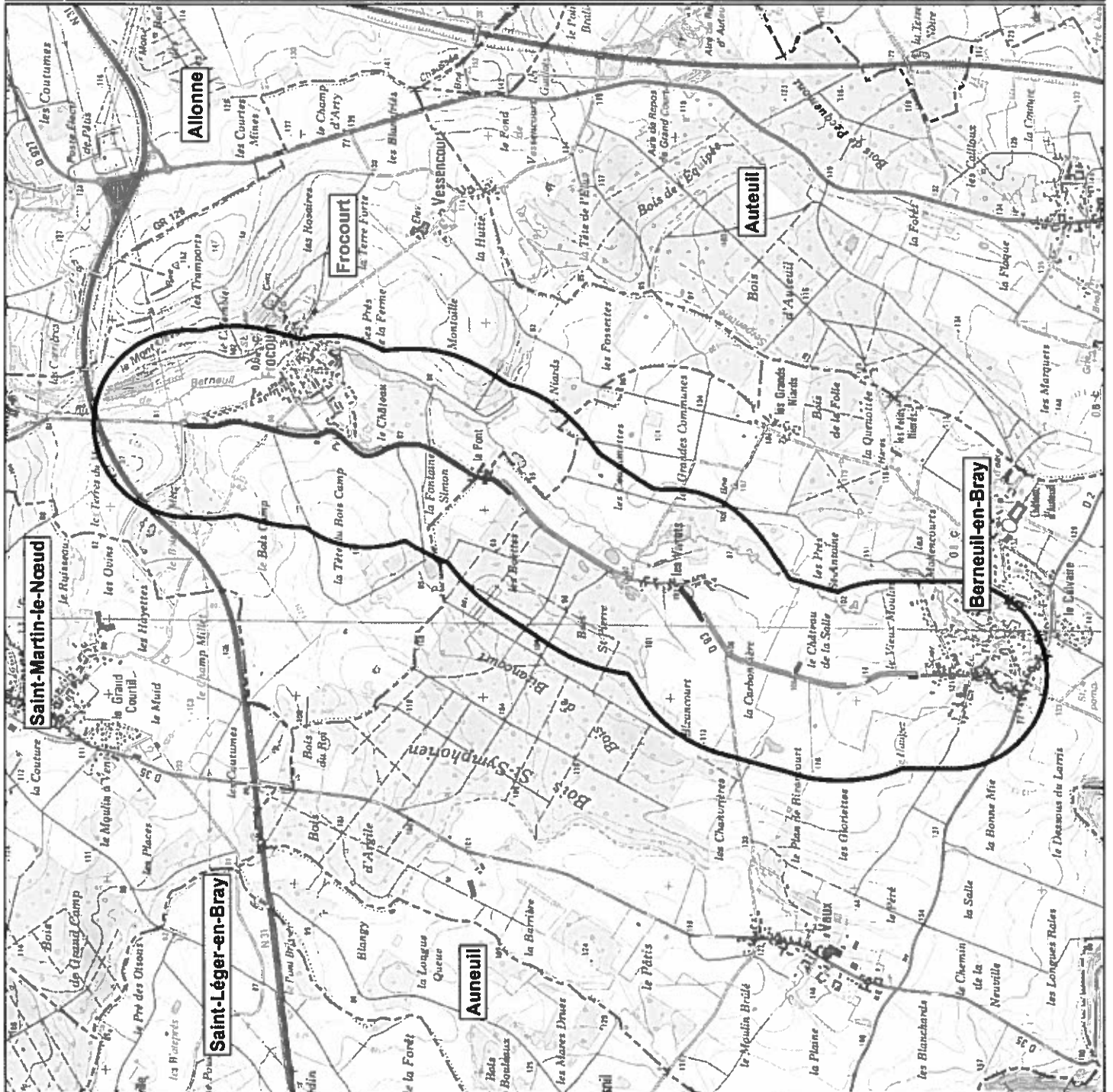
Profil en travers pour un élargissement à 5,50 m

- Aménagement à l'Est de la RD93
- Aménagement à l'Ouest de la RD93
- Zone d'étude
- - - - - Limites communales



INGÉROIP

Fond de carte : Scan 250 IGN





---

**Annexe 5 « plan des abords du projet au 1/4 500<sup>e</sup> »**





# Plan des abords du projet au 1/4500ème

- Zone urbaine
- Zone agricole
- Ferme
- Espace vert
- Prairie
- Forêt

- Cours d'eau
- Plans d'eau

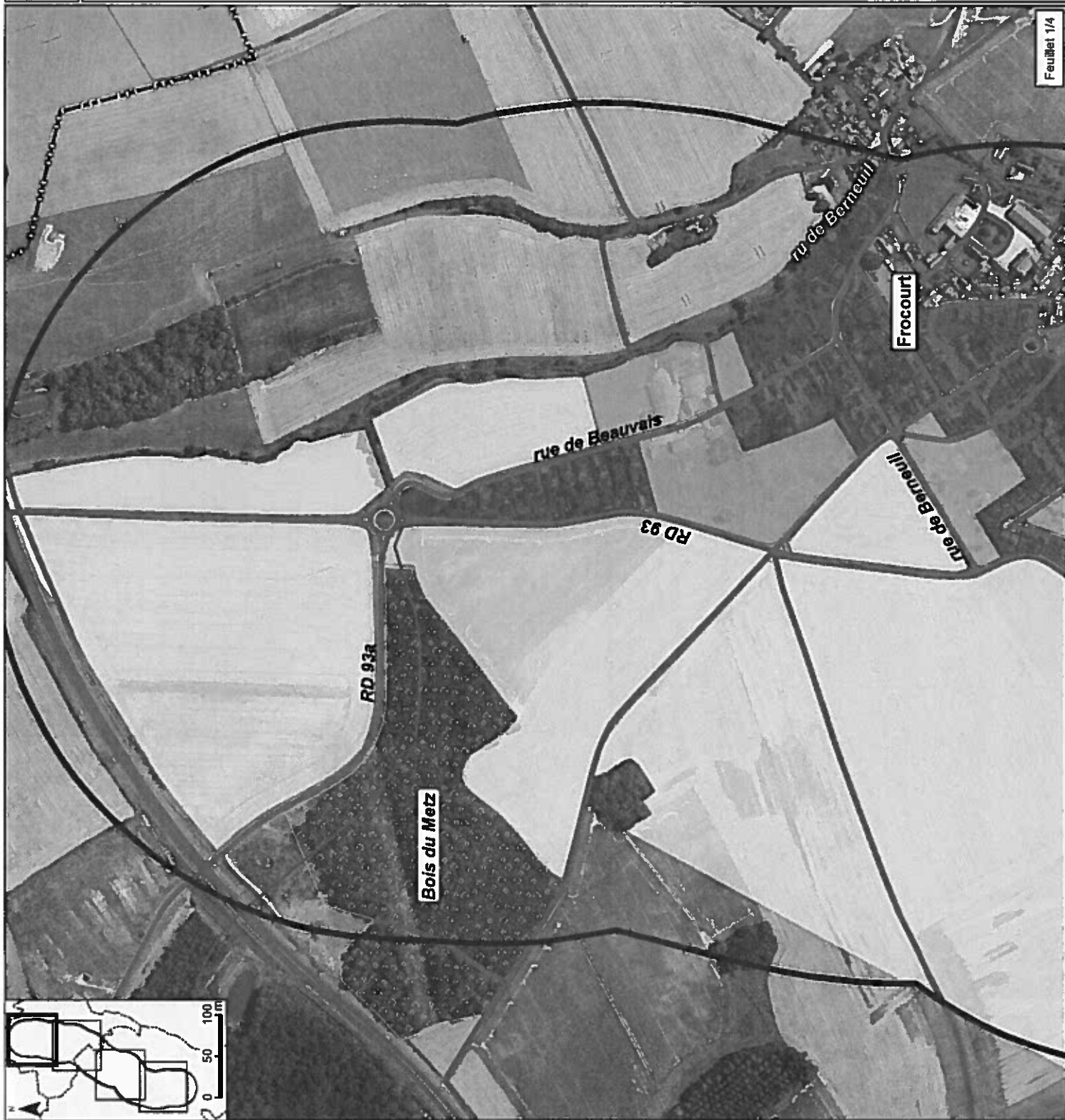
- Zone d'étude

- Limites communales









INGÉROP février 2017

Fond de carte : Scan 250 IGN



# Plan des abords du projet au 1/4500ème

-  Zone urbaine
-  Zone agricole
-  Ferme
-  Espace vert
-  Prairie
-  Forêt

-  Cours d'eau
-  Plans d'eau

-  Zone d'étude

..... Limites communales



INGÉROP  
Fond de carte : Scan 250 IGN

